



ACADÉMIE
D'AMIENS

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNAT D'EXCELLENCE

RENTÉE 2024 - 2025

INTERNAT MÉDICIS - LP ARTHUR RIMBAUD - RIBÉCOURT - DRESLINCOURT



Tout élève motivé doit pouvoir bénéficier de l'internat, quels que soient ses résultats scolaires ou ses conditions sociales.

L'internat propose un cadre de vie équilibré, des conditions de travail optimales (accompagnement personnalisé, études surveillées, accès aux équipements informatiques), ainsi que des activités sportives, scientifiques ou culturelles. Il constitue un formidable atout dans la scolarité d'un élève et pour sa réussite.

Le coût de l'internat ne doit pas constituer un frein au projet de l'élève. À chaque étape de leur démarche, familles et élèves bénéficient d'un appui de la part de leur établissement d'origine ou de l'établissement qu'ils souhaitent intégrer.

SOMMAIRE

- I. Procédure d'admission en internat, cadre général
- II. Dossier unique de candidature –partie parents
- III. Décision de la commission d'admission

__ 1. Procédure d'admission



Les élèves et leur famille souhaitant candidater pour une place en internat sont invités à remplir le **dossier unique de demande d'admission en internat**, intégré à ce guide en pages 5, 6 et 7, parties II et III. Ce dossier unique est valable pour **tous les internats de l'académie d'Amiens** : voir liste pages 9 et 10.

Le dossier est successivement rempli par l'élève et ses représentants légaux, puis par son établissement d'origine (école, collège ou lycée).

Le dossier est renseigné par l'élève et sa famille, avec l'aide de l'équipe éducative de l'établissement d'origine.

Chaque candidature est étudiée par l'établissement d'accueil, qui réunit une **commission d'admission** afin de statuer sur l'ensemble des dossiers reçus. Lors de cette commission, le chef d'établissement procède au classement des candidatures en fonction de critères d'admission académiques (voir page suivante), du nombre de places disponibles et du projet éducatif et pédagogique de l'internat. Il veille à la présence d'un assistant de service social qui apporte son expertise dans l'examen des fiches sociales. Une liste d'attente est également établie.

Si le dossier est validé, il l'est **sous réserve de l'affectation scolaire dans l'établissement demandé** (procédure d'affectation AFFELNET).

Un entretien téléphonique pourra être conduit à la demande de la famille ou quand le chef d'établissement l'estimera nécessaire.

RAPPEL

Tout élève sollicitant une admission en internat pour une entrée en lycée ou en lycée professionnel doit impérativement participer à la **procédure d'affectation scolaire via AFFELNET**.

L'inscription en internat ne sera définitive qu'après réception de la notification d'affectation.

__ 2. Calendrier



→ **Avant le 28 juin**: l'établissement met à disposition des élèves et de leur famille souhaitant une place en internat le **dossier unique de demande d'admission en internat**. Dépôt du dossier de candidature par les familles lors de l'inscription.

RAPPEL

Dossier disponible sur place ou à imprimer sur le site du lycée dans la rubrique « Internat d'excellence »

→ **Entre le 8 et le 11 juillet** : Résultats de la commission.

- Réponse est positive, la confirmation d'inscription est notifiée par courrier, début juillet avec les documents informatifs à l'attention des familles ;
- A l'issue de la commission la réponse est négative, le refus est notifié par courrier et la famille se positionnera sur la demi-pension ou l'externat, dans l'attente d'une place vacante.

__ 3. Critères d'admission



Les modalités d'admission dans tous les internats de l'académie tiennent compte des critères suivants dans l'ordre de priorité énoncé ci-dessous :

1. CRITÈRES SOCIAUX

Favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.

Favoriser les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

2. CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES

Accueillir l'élève qui ne pourrait bénéficier d'une formation proposée dans un établissement éloigné de son domicile sans le recours à l'internat (filière ou spécialité rare) notamment les élèves issus de milieu rural isolé.

Le critère géographique pourra être associé au critère social invoqué par la famille. Le critère social sera alors dans ce cas à prioriser.

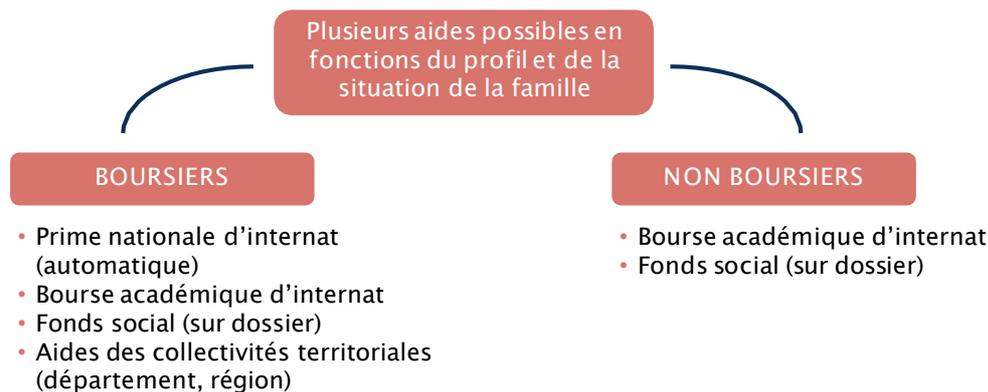
3. CRITÈRES FAMILIAUX

Manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale), le cas échéant élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent.

4. CRITÈRES SCOLAIRES

Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée aux élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

__ 4. Aides au financement



PRIME D'INTERNAT (NATIONALE)

Elle est attribuée à tous les élèves boursiers dès lors qu'ils sont scolarisés en internat. La prime à l'internat est modulée selon l'échelon de bourse détenu par l'élève boursier. Elle est versée en trois fois en même temps que la bourse. Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

| | ÉCHELON 1 | ÉCHELON 2 | ÉCHELON 3 | ÉCHELON 4 | ÉCHELON 5 | ÉCHELON 6 |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| LYCÉE | 327 € | 396 € | 465 € | 534 € | 603 € | 672 € |

BOURSE ACADÉMIQUE INTERNAT

Cette bourse académique est destinée aux collégiens et aux lycéens en internat ou internat d'excellence. Elle vient en complément des aides à la scolarité (bourses scolaires, prime à l'internat, aides des collectivités, fonds social...). Elle a pour vocation de faciliter le paiement des frais d'internat pour les familles se trouvant dans une situation sociale et économique difficile.

QUELQUES CRITÈRES : élèves boursiers ou élèves non éligibles aux bourses nationales mais dont la situation sociale est fragilisée : élèves domiciliés dans le champ de la politique de la ville, en zone rurale ou résidant loin de l'établissement, élève allophone, jeune mineur isolé...

MONTANT : le montant de la bourse académique est compris entre 100 et 400 euros. L'aide est accordée par le recteur après avis de la commission académique au regard du nombre de demandes et des crédits disponibles.

PROCÉDURE : au second trimestre de l'année, identification des élèves par les chefs d'établissement en lien avec l'équipe éducative et pédagogique et transmission à la commission académique.



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

RAPPEL

L'ENSEMBLE DU DOSSIER DOIT ÊTRE ENVOYÉ AU PLUS TARD LE 15 JUIN
PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DANS L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

L'ÉLÈVE

Nom : _____
Prénom : _____
Numéro de téléphone de l'élève : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Fille Garçon
Classe au moment de la constitution du dossier : _____
Classe d'inscription pour la rentrée : _____
Adresse de résidence de l'élève :

L'élève est-il boursier ? Oui Non
L'élève réside-t-il dans un quartier de la politique de la ville ? Oui Non Ne sais pas
L'élève a-t-il déjà été en internat ? Oui Non

SES RÉPRESENTANTS LÉGAUX

| | |
|--|--|
| Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> | Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> |
| Nom / Prénom : _____ | Nom / Prénom : _____ |
| Adresse : _____ | Adresse : _____ |
| CP : _____ VILLE : _____ | CP : _____ VILLE : _____ |
| <input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat | <input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat |
| Téléphone 1 : _____ | Téléphone 1 : _____ |
| Téléphone 2 : _____ | Téléphone 2 : _____ |
| Email : _____ | Email : _____ |
| Signature : _____ | Signature : _____ |

En cas de déménagement à venir, future adresse du candidat et date d'emménagement :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (OBLIGATOIRE)

Nom : _____
Prénom : _____
Numéro de téléphone fixe: _____
Numéro de téléphone fixe: _____



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ(E) ACTUELLEMENT

Nom de l'école / du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

Classe ou niveau scolaire :

Langue vivante A : _____ Langue vivante B : _____

Enseignements de spécialité, série :

L'élève bénéficie-t-il d'un accompagnement / d'une prise en charge particulière (besoins éducatifs particuliers) ?

ULIS SEGPA UPE2A PAP PAI PPS / Gevasco / MDPH

Autre dispositif, préciser :

Tout élève requérant une prise en charge particulière devra s'entretenir au préalable avec l'infirmière de l'établissement.

En dehors de l'établissement, l'élève bénéficie-t-il d'un suivi particulier ?

Orthophoniste Psychologue Ergothérapeute Autre, préciser :

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

Nom du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

En collège, classe de 6^e 5^e 4^e 3^e

En lycée général et technologique, classe de 2^{de} 1^{re} T^{le}

En lycée professionnel, classe de 3^e prépa métier CAP 1^{ère} année CAP 2^{ème} année
2^{de} pro. 1^{re} pro. T^{le} pro.

Pour les candidats en filière technologique ou professionnelle, précisez la section demandée :

Attention, la candidature en internat ne pourra être validée que si l'élève obtient son affectation dans l'établissement demandé (après procédure d'affectation sur Affelnet).

DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

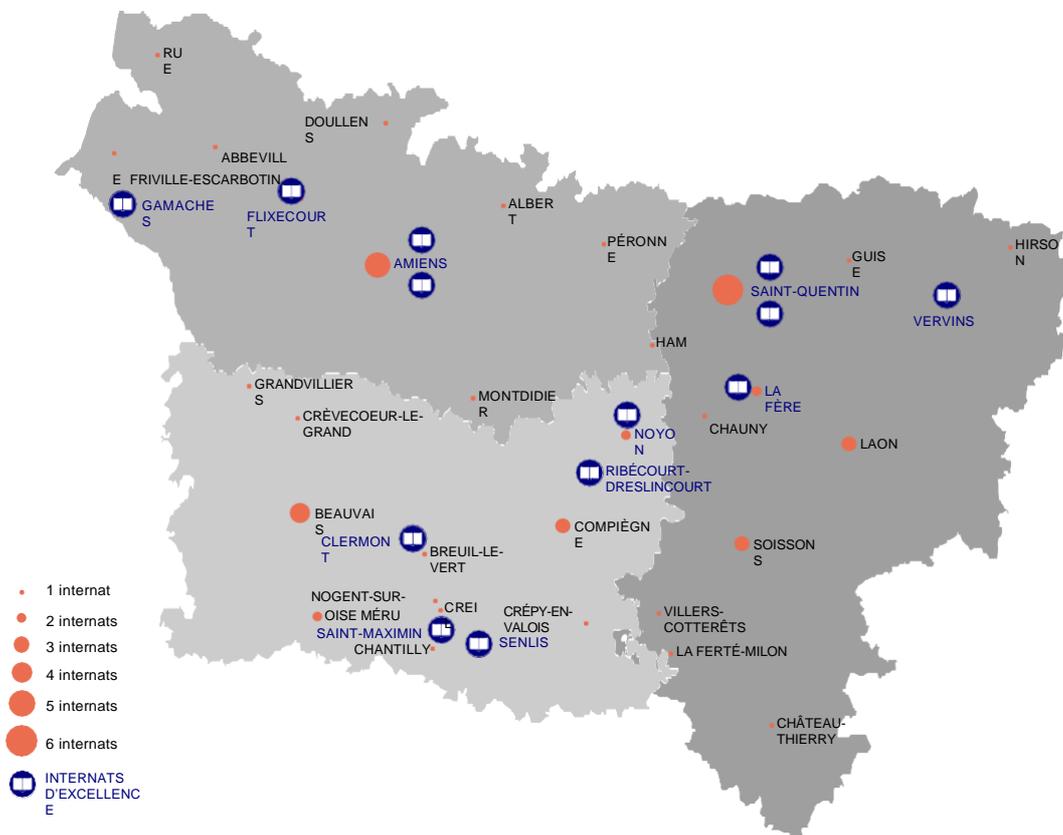
ENGAGEMENTS

| TRAVAIL PERSONNEL | LORS DE MON INSCRIPTION A L'INTERNAT, JE SUIS INTÉRESSÉ(E) POUR PARTICIPER : |
|---|---|
| <p>L'internat propose un accompagnement au travail personnel par des membres de l'équipe enseignante les lundi, mardi, et jeudi soir de 20h à 21h et le mercredi de 17h30 à 18h30.</p> <p>Le travail encadré est obligatoire. Il s'adapte au degré d'autonomie et aux besoins de l'élève.</p> <p>Du soutien avec les enseignants est également disponible de 16h15 à 17h10 certains jours de la semaine pour les élèves qui le souhaitent.</p> <p>Une séance d'une heure de travail en autonomie au lycée le mercredi de 17h30 à 18h30.</p> <p>Les élèves de terminale bénéficieront d'un atelier philosophie.</p> | <p><input type="checkbox"/> Au programme Culture et Vous (spectacles, théâtre, danse, concerts, cinéma...)</p> <p><input type="checkbox"/> A la Web Radio du lycée</p> <p><input type="checkbox"/> Au Club Guitare</p> <p><input type="checkbox"/> A l'association sportive</p> |
| ACTIVITÉS | <p><input type="checkbox"/> A l'organisation des activités de la Maison des Lycéens (MDL)</p> <p><input type="checkbox"/> Je ne sais pas encore</p> |
| <p>En plus des ateliers ponctuels proposés par les AED, des clubs réguliers fonctionnent toute l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association sportive le mardi, mercredi, jeudi - Club radio le mardi, - Théâtre le mercredi (Tous les 15 jours), - Atelier philosophie (élèves de terminale), | <h3>AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS</h3> |
| <p>1. <input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas* (cocher la case) mon enfant à sortir le mercredi après-midi jusqu'à 17h30. En cas de non autorisation, mon enfant doit venir pointer toutes les heures au bureau de la vie scolaire.</p> <p>2. <input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas* (cocher la case) mon enfant à participer à toutes les activités et déplacements à caractère pédagogique, culturel, sportif ou récréatif organisés par le lycée dans le cadre de l'internat (cinéma, patinoire, théâtres...). Les informations sur les sorties seront communiquées par le biais du carnet de correspondance.</p> <p>Dans le cadre de ces sorties, j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes dispositions utiles dans le cas où des soins ou une intervention chirurgicale s'avèreraient nécessaires.</p> <p>3. Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et de la charte d'utilisation du foyer et s'engage à ce que mon enfant respecte scrupuleusement les règles prescrites.</p> <p>4. Certifie avoir pris connaissance de la nécessité absolue pour tout élève de fournir un travail personnel dans le cadre des études encadrées qui ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 20h00 à 21h00.</p> <p>5. Le non-respect de cette obligation constitue un manquement aux obligations du lycéen et en tant que telles et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites disciplinaires ou du non maintien en qualité d'interne.</p> <p>Je m'engage à venir chercher mon enfant en cas de maladie ou de problème de discipline.</p> | |
| <p>SIGNATURE DE L'ÉLÈVE</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div> | <p>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div> |

II. DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

LISTE DES INTERNATS

L'académie d'Amiens compte 58 internats, implantés principalement dans les lycées (à 90%), dans 6 collèges et dans 2 EREA. Ces structures représentent plus de 8 700 places, proposées aussi bien en pré-bac qu'en post-bac (respectivement 7 400 et 1 300 places).





DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

DÉCISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

-- Commission dans l'établissement d'accueil pour l'admission en internat

→ DÉCISION DE LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Établissement d'origine : _____

Établissement d'accueil demandé : _____

Classe demandée : _____

Spécialités : _____

Admis : Oui Non

Critère retenu : géographique social familial scolaire équilibre fille-garçon

Si non admis, veuillez en détailler les raisons : _____

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

GUIDE TECHNIQUE D'ADMISSION EN INTERNAT



CONTACTS

✉ : **Lycée Professionnel Arthur Rimbaud**
319, rue Aristide Briand
60170 RIBÉCOURT - DRESLINCOURT

☎ : 03.44.75.78.00

@ : ce.0601822e@ac-amiens.fr



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*